

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

Département de la Vienne

\*\*\*\*\*

Arrondissement de MONTMORILLON

\*\*\*\*\*

Canton de COUHÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA RÉGION DE COUHÉ

L'an deux mil quatorze, le 14 octobre à 18 h 30, les membres du Conseil Communautaire, se sont réunis à la Salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le président Monsieur André Sénécheau.

Etaient présents : **BÉGUIER** Vincent, **BELLIN** Philippe, **BERNARD** Bruno, **BOURCHENIN** Michel, **BRIZZI** Floriane, **CHEMINET** Marie-Claude, **COUTURIER** Léone, **GIRARDEAU** Jules, **GRACIENT** Frédéric, **LACHENAUD** Chantal, **LATU** Roland, **LEGRAND** Véronique, **MALLET** Claude, **MOUSSERION** Martine, **PENINON** Joël, **PENY** Marcel, **PORCHET** Bernard, **RENGEARD** Jean-François, **SAUVAITRE** Guy, **SÉNÉCHEAU** André, **TOULAT PAILLAT** Sarah.

Etait excusée : **CHEVALIER** Sabine -

Etaient absents : **GROLLIER** Louis-Marie - **VANNERON** Michel -

Secrétaire : **BÉGUIER** Vincent -

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
24	21	21

Date de la convocation
Le 8 octobre 2014

**Compte rendu**  
**du Conseil communautaire**  
**du 14 octobre 2014**

2014/10/14/001 – EHPAD DE COUHÉ – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – SECTION DE SOINS	3
2014/10/14/002 – EHPAD – CRÉATION DE TROIS POSTES D’AGENT SOCIAL EN CONTRAT AIDÉ	3
2014/10/14/003 – FLPA CHAUNAY – TRAVAUX – GARANTIE D’EMPRUNT	3
2014/10/14/004 – REDEVANCES ENTREPRISES 2014	4
2014/10/14/005 – ALSH – VACANCES DE LA TOUSSAINT ET NOEL 2014	5
2014/10/14/006 – RECRUTEMENT SAISONNIERS – TOUSSAINT 2014	6
2014/10/14/007 – SUBVENTION RASED	6
2014/10/14/008 – PLAN DE FINANCEMENT – CITY STADE	6
2014/10/14/009 – AIRE D’ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	7
2014/10/14/010 – CONTRIBUTION 2014 SIMER	7

Suite à la décision de l'ARS du 24 Juin 2014, il est nécessaire d'apporter les corrections suivantes au budget exécutoire 2014.

Fonctionnement Dépenses :

Groupe I : Dépenses de Personnel

60681 : Autres achats non stockés, pharmacie : - 5 611.85 €

**Total fonctionnement dépenses : 835 930.15 €**

Fonctionnement Recettes :

Groupe I : Produit de la tarification

735123 : Tarification hors forfait journalier : - 5 611.85 €

**Total fonctionnement Recettes : 835 930.15 €**

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative telle est présentée ci-dessus.

Monsieur le Président précise que trois contrats aidés arrivent à échéance et ne sont pas amenés à être pérenniser.

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire pour le fonctionnement de l'EHPAD de recruter trois nouveaux agents en contrats aidés (CUI).

Ces emplois seront conclus à raison de 22 heures par semaine.

- Accepte de créer trois contrats aidés (CUI) en fonction d'agent social.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Une convention de partenariat a été signée avec Habitat 86 en juin 2013 établissant un programme de travaux de rénovation et de mise en conformité des équipements de sécurité d'une part, et un plan de financement permettant à l'établissement d'assumer la progression de la redevance d'autre part.

Par délibération n° 2014/02/18/047 du 18 février en cours, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer l'avenant n° 5 de la convention de financement.

Pour ces travaux, Habitat 86 a du contracter un prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de 325 000 € dont il est demandé à la Communauté de Communes, comme convenu précédemment, qu'elle s'en porte garante à hauteur de la moitié.

**Le conseil communautaire**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vu l'article L5111-4 et les articles 5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 2298 du Code civil ;
- Vu le contrat de prêt n° 13100 en annexe signé entre Habitat 86, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

## DECIDE

- D'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 325 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 13100 constitué de 1 ligne de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- D'apporter la garantie selon les conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

2014/10/14/004 – REDEVANCES ENTREPRISES 2014

Le président propose une augmentation de 3% comme pour les particuliers pondéré sur certains cas particuliers en fonction des passages.

<b>Entreprises</b>	<b>localité</b>	<b>Tarifs 2013</b>	<b>Proposition 2014</b>
Redevance entreprise faible producteurs (bureau – secrétariat, services bancaires, services administratifs...)	canton	50 €	<b>52,50 €</b>
Redevance entreprise standard (artisanat et commerces – para médical ventes)	canton	124 €	<b>128 €</b>

### CAS PARTICULIERS

Café liégeois	Couhé	183 €	188 €
Le Melkins	Couhé	183 €	188 €
Mécanique Carrosserie Chaunaisienne	Chaunay	183 €	188 €
Grimaud Automobiles	Couhé	183 €	188 €
Tillet	Couhé	183 €	188 €
MDP Automobiles	Payré	183 €	188 €
Elevage des Atruches	Vaux	183 €	188 €
R'PAIN Yves (boulangier)	Payré	183 €	188 €
Les Dolines Savoureuses	Payré	183 €	188 €
VUZE Gilles (boucherie)	Chaunay	183 €	188 €
CDDA	Couhé	183 €	188 €
FUMERON	Romagne	183 €	188 €
LA POSTE	Couhé	183 €	188 €
COOP	Chaunay	183 €	188 €
VIVAL	Brux	183 €	188 €
EPALIA	Payré	183 €	188 €
ASSISTEAUX	Brux	361 €	372 €
LE CENTRAL	Chaunay	361 €	372 €
La Promenade	Couhé	361 €	372 €
Café de la Poste	Couhé	361 €	372 €

Ecole Jeanne d'Arc	Couhé	482 €	496 €
Institut de GURON	Payré	482 €	496 €
WELDOM	Couhé	482 €	496 €
Roulotte et Nature	Romagne	482 €	496 €
STATION TOTAL	Payré	482 €	496 €
Collège Saint Martin	Couhé	482 €	496 €
ST THOMAS D'AQUIN	Romagne	963 €	992 €
SAJH	Chaunay	963 €	992 €
Collège André Brouillet	Couhé	963 €	992 €
LE MACADAM	Couhé	1019 €	808 €
LE RELAIS 375	Couhé	1019 €	1 050 €
Carrefour Market	Couhé	1285 €	1 324 €
EHAPD de Chaunay	Chaunay	1285 €	1 324 €
Groupe CHARRIER (LGV)	Couhé	1285 €	1 324 €
Intermarché	Couhé	1562 €	1 609 €
LE PANIER POITEVIN	Couhé	1794 €	1 848 €
UNION POITOU ANJOU	Ceaux	2271 €	2 339 €
Relais des Minières	Payré	2271 €	2 339 €
Camping des peupliers	Couhé	2500 €	2 575 €
VALLEE DES SINGES	Romagne	3877 €	3 764 €
Foyer logements	Chaunay	2271 €	2 339 €
EHPAD du Champ du Chail	Couhé	4098 €	4 221 €

Le conseil communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Fixe les tarifs REOM entreprises tel sus énumérés pour l'année 2014 ;
- Demande que la quantification de la base de calcul soit remise à niveau. L'actualisation tiendra compte des accès déchetteries et des volumes produits ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**2014/10/14/005 – ALSH – VACANCES DE LA TOUSSAINT ET NOEL 2014**

Monsieur le président informe le conseil que pendant les vacances de la toussaint soit du 20 au 31 octobre 2014 et les vacances de Noël soit du 22 décembre au 2 janvier 2015, l'ALSH va proposer les activités suivantes :

- ✓ Du 20 au 24 octobre 2014 : « the kid's show » pour les 3-11 ans et « le monde du spectacle » pour les ados ;
- ✓ Du 27 au 31 octobre 2014 : « la grande mascarade » pour les 3-11 ans et « chantier loisirs ou ados city » pour les ados ;
- ✓ Du 22 décembre 2014 au 2 janvier 2015 : « art déco » pour les petits et les grands

Les tarifs applicables incluant l'activité sont les suivants :

QF	< 548 €	549 / 800€	801 / 1 200 €	> 1 200 €	Hors canton
5 jours	38 €	46 €	54 €	62 €	
4 jours	34 €	40 €	46 €	54 €	
3 jours * (applicable pour les vacances de Noël)	21 €	28 €	35 €	42 €	
journée	10 €	12 €	14 €	16 €	

Pour les familles habitant hors canton, le tarif appliqué sera de 16 € la journée (pas d'échelonnement).

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- valide les tarifs sus –nommés ;
- autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité de donner une base juridique exécutoire aux recrutements temporaires de vacataires réunissant à la fois les trois conditions suivantes :

- *Recrutement pour effectuer un acte déterminé ;*
- *Recrutement discontinu dans le temps ;*
- *Instauration d'une rémunération à l'acte ;*

**Considérant** la décision du juge administratif CAA - Marseille N° 05MA00991 du 18 mars 2008 ;

**Considérant** le besoin de recruter des animateurs suivant des nécessités occasionnelles ou saisonnières, pour des prestations discontinues dans le temps, afin d'assurer des activités au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

Le Président expose que compte tenu des activités proposées et des effectifs attendus, sur les périodes des vacances de la Toussaint 2014, l'ALSH nécessite le recrutement de 6 vacataires (durée de contrat différenciée selon disponibilités et besoins) dont la rémunération est fixée sur la base d'un forfait journalier en fonction de leur niveau de qualification :

- 52 € brut / jour pour un animateur diplômé ;
- 44 € brut / jour pour un animateur stagiaire ;
- 32 € brut / jour pour un animateur non diplômé ;

Le conseil communautaire oui à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le recrutement de ces vacataires ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## 2014/10/14/007 – SUBVENTION RASED

Le Président informe le conseil communautaire que le Réseau d'Aide Scolaire aux Enfants en Difficulté (RASED) sollicite une subvention de 1 000 € pour l'année 2014 afin de couvrir leurs frais de fonctionnement (jeux pédagogiques, consommables informatiques et fournitures papier), dans le cadre de leurs interventions dans les écoles du Canton de Couhé.

Le Conseil Communautaire oui à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de verser une subvention de 1 000 € au Réseau d'Aide Scolaire aux Enfants en Difficulté (RASED) ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## 2014/10/14/008 – PLAN DE FINANCEMENT – CITY STADE

Le Président informe le conseil communautaire que suite à la délibération du 22 juillet 2014, il est demandé que soient actualisées les participations financières des partenaires.

Le plan de Financement à prendre en compte est dorénavant le suivant :

<b>Partenaires</b>	<b>Montant sollicité</b>	<b>participation en %</b>
Europe Leader	100 000,00 €	49,58%
Région- pays civraisien CRDD	36 345,60 €	18,02%
Conseil général- PADC	25 000,00 €	12,40%
CCRC	40 336,40 €	20,00%
<b>Total</b>	<b>201 682,00 €</b>	<b>100%</b>

Le Conseil Communautaire oui à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le nouveau plan de financement proposé ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Président informe le conseil communautaire que l'État demande les justificatifs d'avancement du dossier de l'aire d'accueil des gens du voyage conformément aux prescriptions du schéma départemental. Il est précisé qu'après mise en demeure restée sans effet, si la collectivité n'a pas respecté ses obligations, l'État appliquerait son pouvoir de substitution pour la réalisation des travaux. Ce dossier a fait l'objet de multiples difficultés tant techniques que décisionnelles.

Pour palier à cette défaillance réglementaire, une nouvelle étude technique opérationnelle afin d'engager les travaux a été conduite. Elle fait apparaître une participation minimale de 229 047 €uros à la charge de la Communauté de Communes pour un coût global de 396 704 €uros Hors Taxes (non inclus les frais de raccordements des concessionnaires réseau).

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à la majorité (20 Pour 1 Abstention) :

- Refuse de valider la maquette financière proposée ne sachant pas à ce jour financer plus de 200 000 €uros ;
- Demande que compte tenu des futures décisions sur les nouveaux périmètres intercommunaux, il serait opportun de redéfinir les besoins de services et de consolider des équipements existants ;
- Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le SIMER nous a notifié le montant de la contribution budgétaire 2014 pour le financement du service d'élimination des déchets. Elle s'élève à 243 612 € Hors Taxes soit 267 973,20 € Toutes Taxes Comprises considérant l'augmentation du coût du traitement et notamment de la TGAP appliquée sur les sites d'enfouissement.

Cette contribution inclut également la fourniture de sacs de tri et le soutien à la communication.

Le Conseil Communautaire ouï à cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide cette contribution annuelle pour l'année 2014 ;
- Atteste que les crédits nécessaires sont budgétisés sur le compte 611 « Prestations de services » du Budget Annexe Ordures Ménagères

**Points abordés n'ayant pas fait l'objet d'une délibération :**

Le Président propose de renouveler la convention de prestation de collecte avec le Simer de deux mois soit jusqu'au 30 novembre 2014. Une étude de scénarii à court terme est en cours. Décision au conseil du 4 novembre 2014

Le Président informe le conseil que la Sté Prosynergie nous demande de proroger l'occupation du bâtiment jusqu'à fin janvier 2015.

Le Président informe que le Conseil Général nous demande de prendre le transfert de compétence sur l'établissement et l'exploitation de réseaux de communications électroniques des communes aux communautés de communes. Seraient à la charge de la collectivité 16% du coût global en fonction du type d'opération.

**Actes signés par le Président dans le cadre de sa délégation de fonction :**

- Convention d'objectifs et de financement pour le Contrat d'Accompagnement à la Scolarité pour l'année 2014/2015 avec la Caisse d'Allocation Familiales de la Vienne.